

ARRETE N° 05/2016

portant permis de stationnement et règlementation de la circulation rue de la Victoire

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise PAPILLIER Patrick – 25 rue Briquette à 55320 ANCEMONT- en date du 21 janvier 2016 qui souhaite effectuer les travaux réfection de la toiture de l'immeuble situé 17 rue de la Victoire, en occupant temporairement le domaine public devant les n° 17 et 16 rue de la Victoire,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du 22 janvier 2016, l'entreprise PAPILLIER Patrick est autorisée à procéder aux travaux de réfection de la toiture de l'immeuble situé 17 rue de la Victoire et à installer un échafaudage le long de l'immeuble.

ARTICLE 2 : A partir du 22 janvier 2016 et pendant la durée des travaux :

- circulation : la circulation générale des véhicules sera réglementée en sens unique alterné rue de la Victoire. Cet alternat de circulation sera régulé par panneaux.
- stationnement : le stationnement sera interdit sur toute la longueur du chantier des deux côtés de la voie.
- dépassements : les dépassements seront interdits
- sécurité : les piétons devront emprunter le trottoir côté n° pairs.

ARTICLE 3 : La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Entreprise PAPILLIER Patrick – 25 rue Briquette – 55320 ANCEMONT
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie– Place du Gouvernement – 55100 VERDUN
- Aux riverains de la portion de rue concernée

et affiché en mairie.

Fait à DIEUE SUR MEUSE le 22 janvier 2016.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

